



Risques suite à un non paiement du crédit immobilier

Par **Venus89**, le **16/02/2013 à 03:17**

Bonjour, rnVoilà, avec mon compagnon nous avons un gros soucis!!! rnIl y a bientôt 4ans qu'il a divorcé et suite au jugement, il a été décidé que sont ex-femme comme lui payent le reste du crédit immobilier à part égal et c'est elle qui en a l'utilisation. Sauf que depuis ce mois si elle ne paye plus!!! Que va t-il se passer??? Merci d'avance!rn rnCordialement.

Par **amajuris**, le **16/02/2013 à 10:34**

bjr,rnvotre compagnon est sans doute co-emprunteur solidaire du crédit.rnsi son ex ne paie pas, l'organisme de crédit va se retourner contre votre compagnon pour obtenir le paiement.rnl'organisme de crédit n'est pas concerné par le changement intervenu dans la vie privée des emprunteurs.rnattention à ce que son ex ne fasse pas une procédure de surendettement.rncdt

Par **Venus89**, le **16/02/2013 à 13:18**

Merci pour votre réponse. rnEt si les 2 arrêt de payer, qu'en sera les conséquences?rnCdt

Par **amajuris**, le **16/02/2013 à 13:21**

bjr,rnsi personne ne paie, l'organisme de crédit demandera à un tribunal de procéder à la saisie immobilière du bien qui sera vendue aux enchères. rncdt